

Aux actionnaires de
CREDIT SUISSE GROUP AG

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Vendredi 9 mai 2014 à 10h30

(ouverture des portes à 9h00)

Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45,
Zurich-Oerlikon

Ordre du jour

1. Rapport annuel 2013, comptes annuels statutaires 2013, comptes annuels consolidés 2013 et rapport de rémunération 2013
 - 1.1 Présentation du rapport annuel 2013, des comptes annuels statutaires 2013, des comptes annuels consolidés 2013, des rapports de révision correspondants et du rapport de rémunération 2013
 - 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2013
 - 1.3 Approbation du rapport annuel 2013, des comptes annuels statutaires 2013 et des comptes annuels consolidés 2013
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire
3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution provenant des réserves issues d'apports en capital
 - 3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan
 - 3.2 Décision sur la distribution provenant des réserves issues d'apports en capital
4. Modification des statuts pour l'adaptation aux nouveautés dans le droit des sociétés
5. Augmentation du capital conditionnel pour les actions de collaborateurs
6. Elections
 - 6.1 Election du président et des autres membres du Conseil d'administration
 - 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et élection en tant que président du Conseil d'administration
 - 6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.5 Réélection de Jean-Daniel Gerber en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.6 Réélection d'Andreas N. Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.7 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.8 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.9 Réélection d'Anton van Rossum en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.10 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.12 Election de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.13 Election de Sebastian Thrun en tant que membre du Conseil d'administration

- 6.2 Election des membres du Comité de rémunération
 - 6.2.1 Election d'Iris Bohnet en tant que membre du Comité de rémunération
 - 6.2.2 Election d'Andreas N. Koopmann en tant que membre du Comité de rémunération
 - 6.2.3 Election de Jean Lanier en tant que membre du Comité de rémunération
 - 6.2.4 Election de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Comité de rémunération
- 6.3 Election de l'Organe de révision
- 6.4 Election de l'Organe de révision spécial
- 6.5 Election du représentant indépendant

1. Rapport annuel 2013, comptes annuels statutaires 2013, comptes annuels consolidés 2013 et rapport de rémunération 2013

- 1.1 Présentation du rapport annuel 2013, des comptes annuels statutaires 2013, des comptes annuels consolidés 2013, des rapports de révision correspondants et du rapport de rémunération 2013
- 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2013

Recommandation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration recommande d'accepter le rapport de rémunération 2013.

- 1.3 Approbation du rapport annuel 2013, des comptes annuels statutaires 2013 et des comptes annuels consolidés 2013

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel 2013, les comptes annuels statutaires 2013 et les comptes annuels consolidés 2013.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2013.

3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution provenant des réserves issues d'apports en capital

3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de reporter de nouveau le bénéfice disponible de 5075 millions CHF résultant du bilan (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 4666 millions CHF, et du bénéfice net 2013 de 409 millions CHF).

B Explications du Conseil d'administration

En lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution en espèces prélevée sur les réserves issues d'apports en capital. Ce qui permet de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice résultant du bilan.

3.2 Décision sur la distribution provenant des réserves issues d'apports en capital

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la distribution en espèces de 0.70 CHF par action nominative, provenant des réserves issues d'apports en capital. La société renonce à une distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

B Explications du Conseil d'administration

La distribution proposée provenant des réserves issues d'apports en capital est un remboursement fiscalement privilégié de 0.70 CHF par action nominative. Sur la base de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés, les réserves peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2011, être distribuées sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu pour les résidents suisses détenant les actions dans leur fortune privée. Si cette proposition est acceptée, les réserves issues d'apports en capital seront distribuées le 16 mai 2014 aux adresses des actionnaires inscrites au registre des actions.

4. Modification des statuts pour l'adaptation aux nouveautés dans le droit des sociétés

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts pour les adapter aux nouveautés dans le droit des sociétés conformément à la version publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce.

B Explications du Conseil d'administration

Veillez tenir compte du rapport du Conseil d'administration relatif à la modification des statuts. Le rapport informe les actionnaires de la modification des statuts et contient les adaptations des statuts. Le texte est également publié sur notre site Internet (www.credit-suisse.com/agm) et dans la Feuille officielle suisse du commerce.

5. Augmentation du capital conditionnel pour les actions de collaborateurs

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital conditionnel existant d'un montant de 1200000 CHF (correspondant à 30000000 actions nominatives) pour le porter de 441 983.92 CHF (correspondant à 11 049 598 actions nominatives) à 1 641 983.92 CHF (correspondant à 41 049 598 actions nominatives) au maximum, aux fins de livraison d'actions dans le cadre de programmes de participation de collaborateurs, et de modifier l'art. 26b des statuts comme suit:

Ancienne version

- 1 Le capital-actions selon l'art. 3 des statuts est augmenté par l'émission d'un maximum de 11 049 598 actions nominatives – qui devront être entièrement libérées – d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, pour un montant maximum de 441 983.92 CHF, par l'exercice de droits de souscription. Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le droit de souscription des actionnaires actuels est supprimé en faveur des collaborateurs (tous échelons confondus) et des membres du Conseil d'administration du Credit Suisse Group et de ses sociétés. L'émission d'actions s'effectue conformément à un règlement du Conseil d'administration, que celui-ci adapte périodiquement. Les actions peuvent être émises en dessous de leur cours de bourse.

Nouvelle version proposée

- 1 Le capital-actions selon l'art. 3 des statuts est augmenté par l'émission d'un maximum de 41 049 598 actions nominatives – qui devront être entièrement libérées – d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, pour un montant maximum de 1 641 983.92 CHF, par l'exercice de droits de souscription. Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 (inchangé)

B Explications du Conseil d'administration

Pour couvrir les engagements relatifs à la rémunération basée sur des actions sans entraîner de dilution pour les actions nominatives, la société acquiert en règle générale les actions nominatives nécessaires sur le marché. Suite au renforcement des exigences en matière de fonds propres dans le cadre des législations «Too big to fail» et de Bâle III, elle a rempli ses engagements en la matière depuis 2011 principalement en émettant de nouvelles actions à partir de capital conditionnel. Il a ainsi été possible de réunir la base de capital propre, qui a pu être constitué dans un premier temps à fin 2013 avec un taux «Look-through Common Equity Tier 1» selon Bâle III de 10,0%.

Ayant atteint ses objectifs en matière de capital, la société a commencé au second semestre 2013 à racheter une partie des actions nécessaires sur le marché, conformément à ses plans. Il est prévu de remplir de nouveau, à l'avenir, la majeure partie de ces engagements par de tels rachats. Par conséquent, le capital conditionnel à créer ne sera utilisé que si le ratio de fonds propres «Look-through Common Equity Tier 1» selon Bâle III menace de tomber en dessous des exigences de la législation suisse «Too big to fail».

S'il est intégralement souscrit, le capital conditionnel à créer au cours actuel de l'action contribuera pour quelque 800 millions CHF aux fonds propres de la société. Le Conseil d'administration juge raisonnable la dilution d'environ 2% qui en résultera le cas échéant. Les instruments de rémunération liés aux actions concilient dans une large mesure les intérêts des collaborateurs et ceux des actionnaires, répondant ainsi aux attentes réglementaires. Tous les droits de préemption sont différés, ce qui signifie que les livraisons aux collaborateurs sont échelonnées sur plusieurs années, leur valeur évoluant en fonction du cours de l'action de Credit Suisse Group AG et, en partie, d'autres critères. Pour tenir compte des réticences relatives à la dilution des actions nominatives existantes, le Conseil d'administration a en outre remplacé une partie de la rémunération basée sur des actions par un nouveau Contingent Capital Award, comme indiqué dans le rapport annuel. Cet instrument devant également être attribué aux collaborateurs à l'avenir, la dilution résultant de la rémunération basée sur des actions devrait probablement être réduite à 5% au cours des trois prochaines années.

6. Elections

6.1 Election du président et des autres membres du Conseil d'administration

Après respectivement 17 et 15 ans, Peter Brabeck-Letmathe et Walter B. Kielholz quittent le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 9 mai 2014. Tous les autres membres du Conseil d'administration se présentent à la réélection.

6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et élection en tant que président du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Urs Rohner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre et président du Conseil d'administration.

B Explications du Conseil d'administration

Urs Rohner est, depuis l'Assemblée générale 2011, président à plein temps du Conseil d'administration et président du Chairman's and Governance Committee. Il a été vice-président à plein temps du Conseil d'administration et membre du Chairman's and Governance Committee et du Risk Committee de 2009 à 2011.

6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Jassim Bin Hamad J.J. Al Thani est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2010.

6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération depuis l'Assemblée générale 2012.

6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Noreen Doyle en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2004. De 2004 à 2007, elle a fait partie du Risk Committee et, de 2007 à 2009, elle a été membre de l'Audit Committee. Depuis 2009, elle est de nouveau membre du Risk Committee. Depuis 2012, Noreen Doyle est membre et, depuis 2013, présidente des conseils d'administration de Credit Suisse International et de Credit Suisse Securities Europe Limited, deux sociétés du Groupe au Royaume-Uni.

6.1.5 Réélection de Jean-Daniel Gerber en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean-Daniel Gerber en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Jean-Daniel Gerber est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2012.

6.1.6 Réélection d'Andreas N. Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas N. Koopmann en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas N. Koopmann est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Il est en outre membre du Comité de rémunération depuis l'Assemblée générale 2013.

6.1.7 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean Lanier en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Jean Lanier est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2005. Il est en outre membre du Comité de rémunération depuis 2011. Depuis l'Assemblée générale 2013, il préside le Comité de rémunération et est membre du Chairman's and Governance Committee.

6.1.8 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai S. Nargolwala en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Kai S. Nargolwala est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2013.

6.1.9 Réélection d'Anton van Rossum en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Anton van Rossum en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Anton van Rossum est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2005 et membre du Risk Committee depuis 2008. Il a été membre du Comité de rémunération de 2005 à 2008.

6.1.10 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Richard E. Thornburgh en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Richard E. Thornburgh est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2006, président du Risk Committee et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2009 et membre de l'Audit Committee depuis 2011. Depuis 2013, Richard E. Thornburgh est également membre des conseils d'administration de Credit Suisse International et de Credit Suisse Securities Europe Limited, deux sociétés du Groupe au Royaume-Uni.

6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur John Tiner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

John Tiner est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Depuis l'Assemblée générale 2011, il est président de l'Audit Committee ainsi que membre du Chairman's and Governance Committee et membre du Risk Committee.

6.1.12 Election de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Severin Schwan en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Severin Schwan est depuis 2008 CEO et, depuis 2013, membre du conseil d'administration du groupe Roche. De 2006 à 2008, il a été CEO de la division Diagnostics de Roche. Severin Schwan a commencé sa carrière en 1993 dans le domaine Corporate Finance de Roche. Il a étudié l'économie aux Universités d'Innsbruck, de York et d'Oxford et a obtenu une maîtrise dans cette discipline. Il est en outre titulaire d'un doctorat en droit de l'Université d'Innsbruck.

6.1.13 Election de Sebastian Thrun en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Sebastian Thrun en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Sebastian Thrun est CEO d'Udacity, une université en ligne qu'il a cofondée en 2012. Après de Google, il a créé le Google X Lab, une unité de recherche ayant développé sous sa direction la voiture sans conducteur et les lunettes à réalité augmentée «Google Glass». Sebastian Thrun est depuis 2003 professeur en robotique et en intelligence artificielle à l'Université Stanford. De 1995 à 2003, il a enseigné l'informatique à l'Université Carnegie-Mellon. Sebastian Thrun a étudié l'informatique, l'économie et la médecine à l'Université de Hildesheim ainsi qu'à l'Université de Bonn, où il a obtenu un doctorat en informatique et en statistique.

6.2 Election des membres du Comité de rémunération

6.2.1 Election d'Iris Bohnet en tant que membre du Comité de rémunération

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Madame Iris Bohnet pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Comité de rémunération.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Comité de rémunération depuis l'Assemblée générale 2012. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, elle a été déclarée indépendante par le Conseil d'administration.

6.2.2 Election d'Andreas N. Koopmann en tant que membre du Comité de rémunération

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Andreas N. Koopmann pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Comité de rémunération.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas N. Koopmann est membre du Comité de rémunération depuis l'Assemblée générale 2013.

Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.3 Election de Jean Lanier en tant que membre du Comité de rémunération

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Jean Lanier pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Comité de rémunération.

B Explications du Conseil d'administration

Jean Lanier est membre du Comité de rémunération depuis l'Assemblée générale 2011 et président du Comité de rémunération depuis 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.4 Election de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Comité de rémunération

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Kai S. Nargolwala pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Comité de rémunération.

B Explications du Conseil d'administration

Kai S. Nargolwala est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.3 Election de l'Organe de révision

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA, Zurich, comme organe de révision pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

La société KPMG SA a confirmé à l'Audit Committee du Conseil d'administration qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué, y compris à celles de la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC).

6.4 Election de l'Organe de révision spécial

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA, Zurich, en tant que réviseur spécial, pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Les prescriptions édictées par la Securities and Exchange Commission (SEC), la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait, entre autres, partie des missions ne pouvant pas être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA réviseur spécial, afin qu'il puisse établir l'attestation de vérification spéciale en relation avec des évaluations lors de modifications de capital.

6.5 Election du représentant indépendant

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de nommer Maître Andreas G. Keller en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2014 jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

B Explications du Conseil d'administration

Conformément à l'art. 30 al. 1 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le Conseil d'administration a nommé le représentant indépendant pour l'Assemblée générale 2014. Désormais, c'est l'Assemblée générale qui élira le représentant indépendant, conformément à l'art. 8 ORAb. Ainsi, le représentant indépendant sera élu dès l'Assemblée générale ordinaire 2014 pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2014 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2015 (cf. art. 14a des modifications des statuts proposées).

Rapport de gestion 2013 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale

Le rapport de gestion 2013, contenant le rapport annuel 2013, les comptes annuels statutaires 2013, les comptes consolidés 2013 et le rapport de rémunération 2013 ainsi que les rapports de l'Organe de révision portant sur les comptes annuels et les comptes consolidés, sont disponibles pour consultation au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du 4 avril 2014. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande.

Ces derniers sont également disponibles sur Internet, à l'adresse www.credit-suisse.com/annualreporting.

L'Assemblée générale sera retransmise le 9 mai 2014 sur Internet, à l'adresse www.credit-suisse.com.

Dispositions relatives à l'exercice du droit de vote par les actionnaires et à la représentation de leur droit de vote par un tiers

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente convocation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au 29 avril 2014 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, case postale, 8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, soit à partir du 30 avril 2014.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux qui sont enregistrés avec un droit de vote dans le registre des actions à la date du 6 mai 2014.

Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions au **représentant indépendant** sont priés de faire parvenir, jusqu'au 7 mai 2014, le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à **Maître Andreas G. Keller**, avocat, case postale, 8070 Zurich.

Zurich, le 3 avril 2014

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner
Président

CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8
Case postale
8070 Zurich
Suisse

Tél. +41 44 212 1616
Fax +41 44 333 7515

www.credit-suisse.com

L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) sont compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».



ClimatePartner^o
climatiquement neutre

Impression | ID: 53232-1403-1010

229000F